



MUNICIPALITÉ
DE SENARCLENS

AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SENARCLENS

Préavis municipal N° 25/2025 relatif à la demande de crédit pour la pose d'une nouvelle couche de roulement sur la route de l'Etraz

Séance du Conseil Général du 8 décembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Durant l'année 2025, nous avons réalisé des travaux de mise en séparatif et de remplacement de la conduite d'eau potable sur le tronçon «Est» de la route de l'Etraz. Lors de ce chantier, nous avons aussi remplacé l'éclairage public, et Romande Energie en a profité pour mettre sous terre le dernier tronçon aérien de son réseau.

La couche de roulement avait précédemment été prévue uniquement sur la partie touchée par les travaux. Tous les services passant actuellement sous la route de l'Etraz sont neufs ou très récents. Il nous paraît donc important de refaire le tapis définitif dès l'entrée «Est» de la localité jusqu'au carrefour de la route de Gollion.

Habituellement, ce genre de travaux faisait partie des frais d'entretien des routes, portés au budget de l'année. La nouvelle comptabilité des communes (MCH2) nous oblige à inventorier ces frais lorsqu'ils dépassent un certain seuil. Nous devons donc passer par un préavis d'investissement, inventorier ces dépenses et les amortir en 20 ans selon le plan cantonal en vigueur.

Le bureau Mosini & Caviezel SA de Morges, par son ingénieur M. Laurent Camandona a été contacté afin de planifier ces travaux.

2. Type de travaux envisagés

Les travaux projetés sont les suivants :

- Purge et réfection de la chaussée aux endroits où la route est déformée par manque d'épaisseur
- Rabotage de la couche existante, nettoyage
- Pose de la couche de roulement de 3.5 cm d'épaisseur, renforcé par géogrille, sur toute la surface

Ces travaux devraient être exécutés avant l'été 2026

3. Coût de l'opération

Le coût total à charge de notre commune selon soumissions s'établit comme suit :

▪ Travaux de génie civil : préparation du chantier, purges et fourniture de grave, Rabotage et pose de tapis 3.5 cm	CHF 150'000.-
▪ Bureau d'ingénieur : Honoraires planification du projet, réalisation et suivi	CHF 20'000.-
Total de l'investissement	CHF 170'000.-

Tous ces prix s'entendent TTC, y compris 10 % de divers et imprévus, signalisation et installation de chantier.

4. Aspect financier

Coût total de cet investissement : CHF 170'000.00.

Ces travaux peuvent être financés par la trésorerie courante.

5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Au vu de ce qui précède, le Conseil Général de Senarclens dans sa séance du 8 décembre 2025 :


- Vu le préavis municipal no 25/2025
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide d'accorder à la Municipalité

- L'autorisation d'exécuter les travaux de pose d'un tapis sur la route de l'Etraz
- Un crédit d'investissement de CHF 170'000.- pour le financement de ces travaux
- De financer cet investissement par la trésorerie courante

Approuvé par la Municipalité le 17 novembre 2025

POUR LA MUNICIPALITE

La Syndique		La Secrétaire
Stéphanie Delémont		Sylvie Pavillard

Municipal responsable : Serge Cretegny